



## Réunion du CCAS DU 13 JUILLET 2022

### Liste des délibérations prises lors de la séance

Numéro	Objet	Approuvée / rejetée
2022-09	Décision modificative au budget	Approuvée avec 7 voix pour

Département : Marne  
Arrondissement  
Reims  
Canton : Bourgogne

**Centre Communal d'Action Sociale de Boulton sur Suipe**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du comité**  
**du 13 juillet 2022**

Nombre  
de membres en  
exercice : 9  
De présents : 6  
De votants : 7

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juillet.  
Le Comité du centre Communal d'Action Sociale de Boulton sur Suipe étant réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur Christian THIEBEAUX, Président.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de :  
Madame HAUTION, pouvoir donné à Madame ERBISTI  
Madame PIERRET, excusée  
Monsieur SANCHEZ, excusé  
Secrétaire de séance : Madame ERBISTI.

\*\*\*

Délib n° 2022-09  
Décision modificative  
au budget n° 1

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif  
Vu que les crédits prévus au budget primitif concernant les fournitures  
administratives s'avèrent insuffisants.

Sur la proposition de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, à  
l'unanimité, le conseil :

- **approuve** la proposition de Monsieur le maire d'effectuer des virements de  
crédits.
- **autorise** les virements de crédits exposés ci-dessous :

Dépenses	
Chapitre 011 / Article 6064 : fournitures administratives	+ 400 €
Chapitre 65 / Article 6562 : aides	- 400 €

Convocation du comité en date  
du 08/07/2022

Délibération déclarée exécutoire et déposée à la Sous-Préfecture le  
Pour extrait conforme,  
Le Président, Christian THIEBEAUX

Affichage de la délibération  
le 18/07/2022

